

**Statement to the Commission on Population and Development  
Acting as Preparatory Committee for the Special Session  
of the General Assembly**

As written

# **MADAGASCAR**

**Commission de la Population et du Développement  
agissant en tant qu'organe préparatoire de la Session Extraordinaire de  
l'Assemblée générale consacrée à l'examen du Programme d'action de la  
Conférence Internationale sur la Population et le Développement**

---

## *Interven tion*

*Monsieur Jean de Dieux Victorien Randrianasolo  
Directeur Général de la Population  
et du Développement Social*

-----  
New York, 25 mars 1999

Monsieur le President,

La Delegation malgache ne saurait commencer son intervention sans vous adresser ses felicitations pour votre election à ce poste de responsabilite en tant que President du PrepCom, ces felicitations s'etendent egalement aux autres membres du Bureau. Ma Delegation est convaincue que le dynamisme et l'engagement que vous faites preuve sont le gage du succès de cette session preparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale à l'examen et à l'evaluation de l'application du Programme d'Action de la CIPD.

Monsieur le President,

La Delegation voudrait également remercier Madame Nafis Sadik pour son expose très enrichissant et instructif. De même étant membre du Groupe des 77 et de la Chine Madagascar se rallie entierement à la position évoquée hier par le representant de ce groupe.

Par ailleurs, la Delegation malgache se félicite de la qualité du rapport fait par le Secretaire General sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'Action de la CIPD. Toutefois, elle souhaite apporter quelque suggestions, quant au contenu du document.

- Ainsi, en Paragraphe 14 , il est propose d'ajouter ceci:  
“l'Etat devrait assurer une large diffusion des offres de services recueillis auprès des personnes âgées”.

En Paragraphe 29 , l'on devrait mentionner la recommandation suivante :

Les efforts accomplis pour la reduction du taux de CO2 (dioxyde de carbone) devrait faire l'objet d'un rapport periodique, il en est de même des efforts déployés pour

lutter contre l'obscurcissement possible du ciel en Europe, perçu comme dû aux traffics aériens intenses.

- En outre l'on propose d'insérer un Paragraphe 39 bis dont la teneur serait comme suit :

Il serait souhaitable que les dates des enquêtes et recensements coïncident avec les échéances de référence communes à toutes les nations (repères et dates butoirs) afin de permettre d'apprécier les données et indicateurs obtenus par rapport à la période "cadre" des débats internationaux. (Par exemple le sommet régional sur le développement social qui s'est tenu à Nairobi du 14 au 17 Mars 1999 a apprécié l'évolution entre autres des taux de mortalité maternelle et infantile depuis Copenhague 1995 jusqu'à 1998, l'obtention des données requises couvrant ces périodes est nécessaire).

Madagascar a adopté son Programme National de Population, non seulement pour l'application de la loi sur la population et le développement économique et social promulguée en 1990, mais aussi pour une meilleure réalisation du PA/CIPD. Ce programme National de Population priorise la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat.

Le Conseil National de Population (CNP) au niveau du pays tout entier, les Conseils Inter-Régionaux de Population (CIRP) au niveau des provinces, et les Cellules Techniques Spécialisées sur les questions de Population (CTSP) au niveau des principaux secteurs sociaux, sont tous appelés à assurer l'intégration des problèmes de population dans les programmes de développement national, régional et sectoriel, respectivement.

Quant aux activités pour l'égalité et l'équité entre les sexes, et pour l'attribution de pouvoir aux femmes, elles ont été menées dans le cadre de la réalisation soit du PA/CIPD, soit des recommandations de la CEDAW, soit des recommandations de Beijing.

Parmi ces actions, je citerai plus particulièrement l'organisation des femmes en groupement d'intérêt économique (GIE) et l'éducation à la vie familiale, en vue de l'exercice des activités génératrices de revenus (AGR) et aussi en vue de la création de petits projets lucratifs (PPL). Je citerai aussi la formation d'accompagnateurs de projets et la formation d'agents de développement social et la formation de

responsables d'ONG. Tout cela a permis non seulement de sortir plusieurs femmes de leur situation sociale et économique précaire, mais aussi d'impliquer des femmes dans le rôle de catalyseur de développement dans certaines régions. Enfin, la lutte contre l'analphabétisme mérite également d'être mentionnée.

En ce qui concerne la santé de la femme et de l'enfant, l'on peut dire que la multiplication des centres de santé de base, (CBS) d'installation des pharmacies communautaires de base (PCB), l'institution du système de recouvrement de coûts, la campagne en faveur de l'allaitement maternel exclusif et la planification familiale constituent des repères saillants du programme sectoriel "santé" – De même la volonté d'avoir une compréhension partagée du concept de santé génésique a été marquée par la tenue d'un symposium national sur la santé de la reproduction.

En matière de mobilisation et de ressources, outre l'organisation des tables rondes des bailleurs de fonds et autres partenaires, Madagascar fait actuellement un exercice pour répondre à l'initiative 20-20 au profit des services sociaux de base, en particulier dans le secteur eau et assainissement, de concert avec les agences du système des Nations Unies.

Monsieur le President,

Partant des mesures déjà prises, et des expériences vécues, les leçons tirées par la délégation de Madagascar peuvent être formulées sous forme d'action particulières à entreprendre pour permettre de mieux cerner les problèmes de population.

A ce sujet la délégation malgache estime qu'il est désormais nécessaire que toutes les réalisations en matière de population, en particulier celles qui résultent de l'application du PA/CIPD soient connues à un niveau unique de centralisation réellement fonctionnel. Pour cela l'appui des partenaires traditionnels est sollicité. L'objectif est de pouvoir situer clairement en termes de progrès ou de retard, la position de chaque pays à tout moment, par rapport aux déclarations et recommandations faites lors des rencontres internationales.

Les députés devraient avoir l'occasion de faire un examen approfondi du budget à travers les travaux de commission, pour s'assurer si le pays s'achemine vers l'effectivité des proportions (de ressources) recommandées pour les activités de population. Par exemple, l'atteinte de l'objectif symbolique de 0,7% du PIB : à allouer à l'aide publique au développement (APD), et de 4% de l'APD à allouer aux activités de population mériterait un suivi actif et assidu.

Avec votre permission, Monsieur le Président, la Délégation malgache terminerait son intervention par le souhait de suggérer au Docteur Sadik, au Président Chowdury et à l'Ambassadeur Biegan, de visiter, au nom du FNUAP, des pays signataires du PA/CIPD, en commençant le périple par un voyage à Madagascar. Le but de telles visites serait d'honorer les activités accomplies et les activités en cours, et également d'encourager la poursuite de la mise en œuvre du PA/CIPD.

Je vous remercie.